

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 31 mars 2009

\*\*\*\*\*  
N° 2009-10

Reçu à La PREFECTURE  
Le 6 AVR. 2009

|                                  |              |   |
|----------------------------------|--------------|---|
| Nombre de délégués en exercice : | 16           | L'an deux mil neuf, le 31 mars à quatorze heures trente minutes, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents :                       | 9            |   |
| Date de la convocation :         | 25 mars 2009 |   |

**Présents :** MM. ANDRIEU, AURADE, CAMBON, DONNADIEU, GUIRBAL, LATOUR, MASSAT, QUEREILHAC et Mme TAURAN.

**Absents excusés :** MM. AJAS, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES, ROUCOLLE et SAZY.

**Assistaient à la séance :** M. PELZER (Représentant M. le Payeur Départemental), MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

**OBJET : Aménagement d'une unité de traitement des matières de vidange**

Le Président rappelle que la réalisation d'une unité de traitement des matières de vidange pour le secteur Nord-Est du Département a fait l'objet de différentes délibérations du Comité Syndical en 2007 et 2008.

Ainsi, lors de la réunion du 30 juin 2008, le Comité Syndical a approuvé les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée par de cabinet GEI desquelles il ressortait que le site de Nègrepelisse (mitoyen de la station d'épuration actuelle) apparaissait le plus favorable pour l'implantation d'un équipement dédié au traitement des matières de vidange de la zone Nord-Est du département parmi les différentes solutions envisageables.

Au cours de cette même réunion, le Comité Syndical a également approuvé le principe de délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron et autorisé le lancement des démarches concernant les acquisitions foncières.

Ces 2 points ont fait l'objet, lors de la réunion du 20 octobre 2008, de l'approbation respective de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes et d'une convention confiant une mission ponctuelle d'assistance à la SEMATEG pour les acquisitions foncières.

Concernant les acquisitions foncières, les contraintes inhérentes à ce type de site n'offrant pas de solution de rejet direct dans le milieu naturel imposent de recourir à une solution de traitement sans rejet (dite rejet zéro) selon les dispositions énoncées par les services compétents (MISE).

Pour ces raisons, il est nécessaire de maîtriser un périmètre suffisant et c'est ainsi qu'ont été contacté les différents propriétaires riverains.

Au terme des différentes négociations menées, une première série de promesses de vente ont été conclues sur la base des prix unitaires récemment pratiqués pour l'extension de la station d'épuration par la Communauté de Communes et sur lesquels les Services des Domaines ont donné un avis favorable compte tenu de la situation particulière de ceux-ci et de leur intérêt pour la réalisation de l'opération.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des différentes parcelles selon le détail figurant en annexe et autorise le Président à procéder à toutes les démarches et signatures relatives à ces acquisitions.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ..... - 6 AVR. 2009  
ET DE SA PUBLICATION LE ..... 6 AVR. 2009  
Montauban, le

LE PRÉSIDENT,  
Jean CAMBON

Fait et délibéré le 31 mars 2009

Le Président,

Jean CAMBON

Reçu à La PREFECTURE  
Le : - 6 AVR. 2009

ANNEXEEtat des promesses de vente au 31 mars 2009

1 - Propriétaire : M. et Mme PIZZOLITO Serge

COMMUNE de : NEGREPELISSE

| SECTION | NUMERO | LIEU DIT | CONTENANCE<br>TOTALE DE LA<br>PARCELLE | SURFACE A<br>ACQUERIR | MONTANT |
|---------|--------|----------|--|-----------------------|---------|
| ZH      | 5      | Le Pech  | 21 a 80 ca                             | 21 a 80 ca            | 5 450 € |

2 - Propriétaire : M. CHEVILLEY Alain

Mme CARBONNEL Anne-Marie épouse CHEVILLEY

COMMUNE de : NEGREPELISSE

| SECTION | NUMERO | LIEU DIT | CONTENANCE<br>TOTALE DE LA<br>PARCELLE | SURFACE A<br>ACQUERIR | MONTANT  |
|---------|--------|----------|--|-----------------------|----------|
| ZH      | 7      | Le Pech  | 1 ha 04 a 20 ca                        | 1 ha 04 a 20 ca       | 26 050 € |
| ZH      | 4      | Le Pech  | 1 ha 44 a 00 ca                        | 1 ha 44 a 00 ca       | 36 000 € |

3 - Propriétaire : Mme TAYAC Georgette épouse FRAYSSE

COMMUNE de : NEGREPELISSE

| SECTION | NUMERO | LIEU DIT | CONTENANCE<br>TOTALE DE LA<br>PARCELLE | SURFACE A<br>ACQUERIR | MONTANT  |
|---------|--------|----------|--|-----------------------|----------|
| ZH      | 93     | Le Pech  | 2 ha 13 a 00 ca                        | 2 ha 13 a 00 ca       | 53 250 € |

